

Distr.
GENERALE

T/PET.5/1351

5 novembre 1958

FRANCAIS

ORIGINAL : FRANCAIS -
ANGLAIS

CINQUANTE-TROIS PETITIONS CONTENANT DES PLAINTES RELATIVES A
DIVERSES MESURES DE REPRESSION AU CAMEROUN SOUS
ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuées conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1713 (XX))

1. Les provocations, sévices, vexations et mesures de répression de toutes sortes dont seraient encore victimes les Camerounais en régions Bamiléké, Mungo, Nyong-et-Sanaga, Sanaga-Maritime et Wouri font l'objet de vives protestations de la part des auteurs de ces cinquante-trois pétitions. Les dates indiquées sur ces pétitions s'échelonnent du 10 août au 4 octobre 1958. Quarante ont été expédiées du Cameroun sous administration britannique, dix de France, une de Tunisie, une de Berlin et une de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Trente et un des pétitionnaires se déclarent membres d'un Comité de base de UN Kamerun, deux de Comités de l'Union des Populations du Cameroun, une de l'UDEFEC, neuf d'un groupe de "Femmes Kamerunaises"; huit écrivent en leur nom personnel, un en tant que membre d'une Association mutuelle et un autre au nom de la Conférence internationale des écrivains d'Asie-Afrique. Les passages suivants qui font état d'incidents précis à l'appui des allégations des pétitionnaires sont tirés de l'original de chacune de ces pétitions et sont groupés d'après la région à laquelle ils se rapportent.

2. Région Bamiléké

a) Subdivision de Bafang

1. "Dans le courant de Mai 1958 les Colonialistes de Bafangte ont tué mon fils le nommé Tchabat Jean Claude quand j'avais voulu manifester ils sont venu chez moi interdire les funérailles." (pétition No 34)

2. "Proteste avec indignation contre tous les oppressions colonialistes français - Des misères sont abominable dans tous les couches du territoire du Kameroun. La fin de juin 1958 plus des quarante-cin femmes ont suppures avortement

dans l'hôpital adluem de la mission catholique Bakar-Bafang. Considérant que dans le kameroun oriental les femmes en seintes sont traités dans les maternités par les nivaguines quant à la traitement d'ordinaire tel l'injection et l'opération c'est encore trop pure c'est n'est ne plus à expliquer chaque jour il faut de 3 à 4 morts dans l'hôpital etc." (pétition No 26)

3. "Protestons contre 45 avortement dans l'hopital adluem Bakar bafang; contre 24 kamerunais creuvaient sous coups des opérations dans la meme hopital a en juillet 1958." (pétition No 27)

4. "Protestons avec l'indignation contre tous les repressions des colonialistes français - protestons contre 45 femmes soupirent l'avortement dans l'hôpital adluem Bakar-Bafang; sous le patronage de thérèse Gasteau." (pétition No 28)

5. "Les noms de quelques femmes maquisardes, habitantes du quartier de Baloko, Pandoundja Bafang, dont le dit quartier B-loko, a été détruit par la force de l'ordre Français, et Nzetap Salmon chef du dit quartier était conduit en prison, après avoir détruit son énorme village : Ces noms de pétitionnaires suivent : M. Kahe Marthe, Sianon Yamavou, Kameni Eleine, Simé Monique, Djeumoni Leuto, Tchanga Odette, Kamvé Pauline, Djudjii, Ngoyi, Weladjii, Kagang, Tchenve." (pétition No 13)

b) Subdivision de Bafoussam

1. "Dans la chambre de torture à Bafoussam, un détenu arrêté quelque part en zone orientale du Kameroun a été conduit à Bafoussam où il fut transporté à Dschang donne le compte rendu de la chambre de torture de Bafoussam en disant : qu'ils étaient conduis au nombre de 65 à Bafoussam et que sur place le camp de peloton mobile de Bafoussam, 52 ont pris la mort et leurs cadavres disparus. Par rapport à la déclaration de ce detenu, il ressort clairement que du 1er novembre 57 au 30 Janvier 1958, 5000 détenus politiques sont mort à Bafoussam et leurs corps ont été transportés et jetés dans dex eaux par le commandant de ce peloton mobile. Ceux qui ne peurent pas vite sont gardés au Bafoussam de 2 à 4 mois avant de les envoyer au juge à Dschang. Pour enfin déterminer la situation en région Bamiléké, en particulier Subdivision de Bafoussam, sans aller loins dans les détails, nous vous signalons que dans la presse du Cameroun No. 2508 du 9 Septembre, les colons publient : Les Assassinats Endeuillent Bafoussam, Baham, Banssoa. Couvre Feu est décidé en Région Bamiléké a partir du 6 courant. Circulation interdite

du 18 heures à 6 heures du matin. Parmi les 364 détenus à Dschang, 64 sont des ressortissants des subdivisions Bounda, Dschang, Bafang et Bagangté et le reste soit 300 sont de la subdivision de Bafoussam. Nous ne pouvons que vous citer ces exemples très élémentaires. Quand les détenus terminent leurs peines, les militaires les prennent la nuit comme s'ils les conduisent chez eux, mais c'est d'aller les tuer. C'est ainsi que Fossi Jacob fut déporté et disparu jusqu'ici. Il semble qu'au début du mois de Juillet, un certain général français avait apporté des munitions au territoire à Bafoussam où plusieurs canons ont été gardés sous sol des alentours des camps de peloton mobile et Ecole professionnelle de Bafoussam pour exterminer le reste des Kamerunais de cette région." (pétition No 51)

2. "En date du 16/9/58, sous la conduite du chef de Région Barniléké, sous le contrôle de subdivision Bafoussam, Hélas! il faut voir et imaginer la scène cinématographique déroulée dans ce coin où les innocents tombent sous les coups de crosse, des baïonnettes et de bastonnades. Pour ce qui concerne les pillages, les déprédations, les viols etc... n'en parlons plus. On y a enregistré trois morts du nom Chebou Paul, Simon Peka, Pieugue Tazenang, et les patriotes arrêtés à destination inconnue, Simo Pierre, Ganmanang, Lheulé, Joudom Joné, Neukata Meujeu, Fonou Gabriel, Kakingui Benoit, Kamgang Mekeu. Des actes sexuels arbitrairement commis par les oppresseurs furent monnaie courante en plein quartier et plusieurs filles non nubiles en furent également victimes, et tout cela sous les yeux des français prétendus civilisateurs du Kamerun." (pétition No 15)

3. "Je fais mention en région bamiléké il est quelque jour seulement, mais la situation de cette région est insupportable. voyons qu'à Bafoussam le 2/8/courant, le nommé Tegua Gabriel originaire de Baham a payé une amende de 20.000 Frs parce que sa femme était emprisonnée de Dschang et nous savons la raison des français duquel se l'homme là doit payer sa forte somme. a Bafoussam en même jour le sieur Tegua a payé une avance de 6.000 Frs et reste 14 mil francs et sa femme, je regrette pour cela car l'homme lui-même ne connaît pas où se trouve sa femme." (pétition No 3)

4. "Je viens en larmes dans mes yeux auprès de votre haute compétence porter ma plainte contre Monsieur le chef de Région Bamiléké. Voici les quelques tueries les chasserie orchestrées par les colonialistes français dans les localités ci-dessous au mois de Mai 1958, les noms suivants furent tués à Bagam Subdivision Bafoussam, Tchetché-Takambou avec 6 familles. Keuwoula avec 3 familles, Nguichéji avec 5 familles, et leurs cadavres sont portés dans la nuit par les militaires, puis Fosso-Cuhé fut chassé avec 25 familles. Ha ! quel répression ont-ils les habitants de Bagam, les importantes sommes d'argent, les pillages ? Malgré la souffrance du chef traditionnel." (pétition no 17)

5. "entendu et considérant qu'à Baham ont été construits en 1957 des postes commandement Militaires où ceux ci cruts de detacher afin de creter les coups de feu et tirer sur les innocents paysants, ayant pour le seul crime celui d'avoir revendiqué leur droit à l'auto de termination." (pétition no 6)

6. "les Nations peut-elle aussi voir si le village Baham est comme la déclaration Universelle de droit de l'homme demander, depuis l'arrestation de nos Chef Kamden-Nyanyim Pierre Henri (III) comme par exemple le 5 courant (septembre) sont tués trois patriotes du village Baham, pourquoi parce qu'ils ont voulu demander la cause d'absence du dit KNPH (III)." (pétition no 5)

7. "Voyons Messieurs les membres des Nations Unies qu'en date du 5 septembre courant, les colonialistes n'ont pas laisser de tués à nouveau les patriotes dans le village Baham et comme ses coutumes sont aussi entamer dans la région du Mungo "avec leurs misères comme dans tout secteur du territoire en générale." (pétition no 4)

8. "En date du 2 septembre ou nous sommes les militaires Français ont fusillés Fodouop dans le groupement de Baham, Région Bamiléké, dans la même nuit ils ont tué encore trois patriotes dans le centre urbain de Bafoussam et puis le 5 septembre ils ont fusillé 2 personnes à Bamedjou Thedjou et Tedda." (pétition no 14)

9. "entendu et considérant qu'à Bamedjou Courant du present mais le patriote Tabesin a trouvent ou milieu des troupes Français la dite force de soudre publiée." (pétition no 6).

10. "Je viens très respectueusement auprès de votre bienveillance vous mettre au courant ce qui suit en date du 9/8/1958 à Bamendjou subdivision de Bafoussam le nommé Tabetsing menuisier fils de Nounbe Djonkou Cartier fut tué par 4 gendarmes européens le brûlé au feu pendant la nuit menoté sa femme la mettre de côté et matin ils ont enlèvent le chef groupement le mettre en prison pour le detroner la femme de Tabetsing était Gémoiné à tous ce qui se passait à la brigade et ils laissé le chef partir chez lui et en date du 21/8/1958 ils sont encore retournés à Bamendjou avec 16 camions calent le marché arrêtent tous le monde les conduisent en prison de Bafoussam d'autre à Dschang d'autre à la nouvelle subdivision de goham et ils demandent à chaque prisonnier 150.000 francs pour être en liberté." (pétition No 16)

11. "Je viens très respectueusement auprès de votre haute compétence porter ma plainte contre Monsieur le chef de région Bamiléké, que en date du 23/7/58, des troupes en provenance de Dschang, Bafoussam et Bafang, sous la conduite du chef de région Bamiléké, encerclèrent le marché Banminiou. A ce jour là, crime abominable, pillage sont agréable avoir, les arrêtés, les viols, etc... n'en parlons plus. Au cours de ce catastrophe, un camion militaire ne s'occupait rien que pour faire des va et vient excortant des arrêtés." (pétition No 18)

12. "Je viens très respectueusement devant votre haute compétence porter plainte contre Monsieur le chef du région Bamiléké que en date du 14/8/1958, à Banminjou des troupes en provenance de Dschang, de Bafoussam et de Bangangté sous la conduite du Chef de région Bamiléké en cerclant le marché Banminiou. Hélas... trois cents personnes furent arrêtés, et le nommé Thada fut fusillé dans la nuit de la même jour, et son cadavre fut brullé dans sa case comme de coutume." (pétition No 21)

13. "Les soldats français sont entrés dans Bamenjo; ils ont fait des dégâts considérables, incendié les maisons, emprisonné enfants, femmes et hommes; pas de place où les enfants puissent dormir, etc. Tous ces méfaits ont été commis le 19 novembre 1957 à minuit. Les noms de ceux qui ont été arrêtés et emprisonnés sont : Joseph Tambela, Elies Deh, Isaak Kanu, Ndemu Nkwete, Songka Tambela, Jean Nwuzeh, Thomas Tala, Moris Mbeh. Ceux qui ont été arrêtés en octobre sont : Kamto Bernard Laurence, Guiffo Kanya Morise." (pétition No 23)

14. "Entendu avec affliction la destruction d'un maquis de 37 ans à région Bamiléké, du village Bamougoum en date du 7 mai 1958 par les forcenés envahisseurs Français des truisitions au cours de laquelle les patriote Tagane Tkoubou Mba Mathieu trouvent la mort soudain avec plusieurs bleseurs." (pétition No 6)

c) Subdivisions de Bafoussam et de Dschang

"Protestation contre l'assassinat et fustillade en domaines du territoire en particulier subdivision de Bafoussam et Dschang, région Bamiléké aux noms ci-après mentionnés en date du 28 août 1958 et 17 septembre : Bafoussam : Fotso Joseph, Wamo Téléphore et 14 autres. Dschang : Membe Tambou Jean, Tamgang, Tambapda Gabriel. Arrestations : Ngolamze Rébéca, Kouaam Guiakam, Magne Véronique, Nzusakou, Kouam Lucas." (pétition No 8)

d) Subdivision de Dschang

1. "Pendant le mois d'avril dans la prison de Dschang, ont comptait déjà 364 détenus politiques parmi lesquels 324 dits officiellement "Terroristes" inculpés d'assassinats, d'incendies et toutes sortes de crimes dans la région Bamiléké. Parmi eux se trouvent les enfants à bas gâges arrêtés à Douala au cour de rafles puis les refoulés en région Bamiléké pour enfin les accuser honteusement et arbitrairement de participants à tous les crimes. Bon nombre sont des travailleurs à Douala alors que leur présence sur le lieu de travail pourrait servir de démoignage s'il y avait la justice. Ces trois cent soixante quatre détenus politiques à Dschang sont logés dans quatre petites cellules dont personne n'ignore. Ils sont fermés nuit et jour et ne profitent rarement qu'une heure de sorti le matin et soir. La communication à ces patriotes est très interdite, même avec les autres prisonniers. Ils sont très mal rationnés, mal logés, c'est-à-dire sans couvertures et plats à manger. D'autre part il est très interdit à tous les prisonniers de recevoir en dehors de la prison de vivres provenant de leur famille et la visite également interdite. Tout garde prisonnier est armé d'un bâton pour enfin exercer les tortures sur les prisonniers en particulier les détenus politiques. L'hôpitalisation les a interdite. Le premier jour que ce détenu

politique est arrivé dans la prison de Dschang en avril, devant lui 3 détenus ont été fusillés et que leurs cadavres ont également été jetés dans une grande rivière. Après 2 jours, un autre a eu la même mort et cela continu jusqu'ici."

(pétition No 51)

2. "Considérant que dans le quartier de Bakassa 1^{er} région Dschang, en date du 8/9/58, vers 8 heures Jean Tappau a été arrêté et tué jetté dans le lac. Considérant qu'en date du 10/9/58, vers 9 heures dix 10 détenus politiques de Bachang ont été ramassés tués dans la nuit et jetés dans l'eau." (pétition No 12)

3. "Protestation avec la dernière énergie contre l'assassinat et fusillades en domaine du territoire du village de Bansoa daté du 7 septembre 1958, au sous mentionnés : Mwebe Tambou Jean, Tamgang, Tembapda Gabriel." (pétition No 24)

4. "Au cours des opérations mitrailleuses qui se déroulent à Bassoa subdivision Dschang, il a eu trois morts dont les noms suivent : Muzbé Tambou Jean, Mumbé Tagang, Tembopda Gabriel. Dans la nuit du 6 au 7 septembre 1958 quatre arrestations dont les noms suivent : Ngubon Maurice, Téné Joseph, Dzedjouda et Tatchédé. Dans la journée du 8 septembre 1958 où ils ont atrocement torturés par les militaires et conduits à Bafoussam où il y aura lieu des piquets et des fausses creuses pour entasser les morts." (pétition No 33)

5. "Je viens très respectueusement auprès de votre haute compétence porter ma plainte contre Monsieur le Chef de région Dschang Bamiléké que en date du 12/9/1958, des groupes de militaires viennent à Dschang, mais comme l'habitude le nommé Difo-Wékouo fut fusillé; 27 patriotes sont arrêtés, et deux prisonniers ont été pendus de même jour à Dschang." (pétition No 22)

e) Subdivision de Bangangté

1. "Pour le massacre causé par le Colonialiste français au Subdivision de Bangangté village de Banwa. Toute le massacre a été causé toujours par le colonialiste français et je vous présente l'un de camarade qu'il a été relâché dans ce condution de ce crime, notre camarade qu'il a été relâché il s'appelait Simmon, il a été arrêté par les colonialiste français, c'est nous deux qu'il avait relâché dans ce danger? Moi non moi et Kwenkam Marccos Chef du quartier

Batoulannah dans nous avion a raché le camarade dans la main de colonialiste, sans sa on voudrai lui tué. Dont pour se conduction moi Nana Moïse et Nana Luc nous etions enprisons pour cette cause que pourquoi dont nous avons fait sauvé notre camarade." (pétition No 30)

2. "Je vous expliqué pour la mort de mon frère qu'on avait tué pour ce crimes qu'on avait causé dans ma domesile chez lui qu'e avait tué il s'appel Wako Samuel il a été tué entre Bagandé et Bafoussam et encore Ngouloukou Samuel il a été tué dans le marché de Nkamnah se tait le 13/12/57. Et en suite (20 arrêtants) sans le mandat d'arrête, et nous ne s'avons par où ils ont sans la nouvelle entre eux, et mes femmes aussi je ne c'est par où ils ont jusqu'e ci. et encore Nana Luc aussi été arrêté de cette nuit mais il avait payé 5.000 francs, après avoir relaché par les colonialistes français de cette nuit." (pétition No 29)

f) Subdivision de Mbouda

"Le Chef de subdivision de Bafoussam a commandé 2 blancs magiciens qui tuent les Kamerunais, attendu qu'en date du 2/9/58, à la Mission Catholique de Babeté le patriote le nommé Georges Kamdem a été arrêté par ces deux blancs la nuit du ler à 2/9/58. Ces 2 blancs dont j'ignore les noms: après avoir arrêté le patriote cité ci-dessus, ils ont écrit une lettre comme quoi ce sont de terroristes qui l'ont arrêté. Cette lettre a été prise par la femme de cet individu et bien gardée. Après la libération de cet individu, il a trouvé la lettre citée ci-dessus. Avant qu'on l'amène à Bafoussam dans le lieu de pendaison, ses yeux étaient déjà bandé avec un morceau d'étoffe noir." (pétition No 20)

3. Région du Mungo

a) Général

"Région Mungo : La presse du Cameroun No 2490 du 14-17 août dernier prononce la condamnation de nos patriotes Kamerunais de Mantem; une à mort, trois aux travaux forcés à perpetueté, 2 à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de sejour, etc. et à payer des amendes de 50.000 francs. La Presse du Cameroun No 2514 du 16 courant nous met au claire du mensonge que les colonialistes français fomentent contre nos frères tels que ceux de Mantem, Bafoussam, Dschang, Eséka, etc. les qualifiant maquisards, assassins, criminels. Nous mettons à la connaissance du monde le texte integral du dit journal/I - Presse du Cameroun

page 2 : Nous savons depuis un bon moment que les individus non maquisards résidant parmi nous participent aussi et d'une façon active au terrorisme dont souffre le Territoire. Parmi les 20 assassins que nous avons vus et entendus dernièrement à la session de la cours criminelle, on n'y trouvait aucun maquisard. mais des gens vivant avec nous, même pour le cas du conseiller Taya Jean, les agresseurs seraient des habitants de Nkongsamba même. Signé Sataipoum Hapy." (pétition No 51)

b) Loum

1. "En ce qui concerne la situation, l'arrêtements des peuples Kamerunais c'est continuellement aux Français comme leurs Pains du jours et autre que le 12 au 13 courant je comptes les nommés : Tekam Boniface, Tayo Bernard, Fosso-Tchuinte, Nkouchou Ambroise, seulement dans le secteur de Loum-Chan par les colonialistes français." (pétition No 2)

2. "Nous sommes continuellement dans des misères. Moi je re marquer qu'en date du 4 août 1958, les Français ons arrêté le camarade le nommé Noubissi Joseph qui habité à Loum-Chantiers, comme le 30 juin derniers arrêté le camarade Nangne André à la Cie banane de Loum-Chantiers." (pétition No 3)

3. "En date du 5 août 1958, vers 3 heures Noubissé Joseph a été arrêter par la main de colonialiste français (Loum-Chantiers). Considérant qu'en date du 11/8/58, à 10 heures vers 5 m. le commissaire de police accompagné avec les agents arrêtees les femmes Kamerunaises que les noms soit souvant : Simo Cecilia, Ndjomo Hana, Boyon Jusephine, Naumbissi Joseph." (pétition No 11)

c) Nkongsamba

1. "Proteste arrestation par troupe française à Badjogue Nkongsamba 30 septembre 58 patriotes suivants Ndeh Richard Kemeni Emilienne Nan Henri Doma Matthieu et Tehida Jacob stop demande interventions Unations." (pétition No 10)

2. "Kwata entre Loum et N'lohé daté du 30 septembre 1958 les patriotes aux noms suivants ont été fusillés par les renforts français : Youmbi Mathieu, Mbutou Zacharie, sans compter les blessés transférés par les militaires français à Loum Secteur administratif; après quoi, l'assassinat de sieur Djiepeng Julius à Manten dans le groupement du Secteur administratif de Manjo, en date du 28 septembre dernier." (pétition No 7)

3. "Frontière (Kwatta) entre Loum et l'ohé daté du 30 septembre 1957 a eu lieu arrestation et fusillades des patriotes aux noms suivants : Youmbi Mathieu, Mbutou Zacharie, sans compter les blessés transférés par les militaires français à Loum, secteur administrative, après quoi l'assassinat du Sieur Djipeng Julius à Menten dans le groupement du secteur administratif de Manjo en date du 28 septembre dernier." (pétition No 31)

4. "Informe que nuit 29 septembre dernier Julien Zepang fusillé par troupe française Nana Jean arrêté Mantem conduit destination inconnue." (pétition No 9)

5. "Entendu avec regret la condamnation à mort par le tribunal du régime prononcée à Nkongssamba dans son audience en date du 11/8/1955 contre la personne des patriotes dont les noms suivant : Domchawag Bernard, Kuam Maurice, Kuam Denis, Tchoukam Michel, Fotso Ignace, Njoko Paul, Pominis Joseph, Tchekouagan François, Nguiffo Laurent." (pétition No 6)

6. "J'ai le plus grand respect de venir très humblement auprès de votre haute compétence porter à votre connaissance ma plainte contre Monsieur du chef de région de Nkongssamba; que en date du 28/8/1958, des troupes en provenance de Bafang, Nkongssamba et Mbanga, sous la conduite du chef de région Nkongssamba et Mbanga, sous la conduite du chef de région Nkongssamba, encerclèrent la Ville de Nkongssamba. Malgré le nommé Weupibé chef de famille fut fusillé, et 15 patriotes furent arrêtés à destination inconnue. A la même temps à Njongo le nommé Theumo Gabriel quite dans sa case par le pouvoir du bon Dieu, dont sa case avec un capital de 50.000.000 des francs sont brûlés par les colonialistes français." (pétition No 19)

7. "Je vous explique dont comment la Prèssion a été passer et comment on été fait, c'était 9 heures la nuit du 13 septembre 1958 (Njongo). dont les Turralleures des colonialistes français été venue, il y a vait 12 Reupènes et 120 Militeurs bien armés; on avait arrêtr les femmes et les enfants fait réunies une place endissant il faut que on doit les brûler épuis il y avait un reupéin qu'il avait refuser de les tués il avait dit seulement que il faut que on doit ramacer leurs ahbits laissers les parties nits sans le Pagne pour porté; et encore

il sont dicuter pour le vieux père qu'il avait tous ces mondes en disant que on doit lui Tué et le même reupéin avait refuser et il a donnés seulement l'ordre que on doit prendre seulement deux enfants de faire partie avec deux enfants, les deux enfants été que les Masculins, on été partir avec les Masculins dans le Camp de Consatration. Et je vous donne les noms de deux Masculins : Youmissi, Zockou Kammel." (pétition No 32)

8. "Dans la nuit du 29 juin dernier au village de n'Lohé, dans une nuit tombante, un coup déchirait les portes, brisait les domiciles des patriotes, qui malmenés tout nus dans la Gendarmerie de Nkongsamba, région du Moungo sans aucune préjudice d'avance; quelques heures après, voilà les conséquences des courents électricité qui empoisonent les systèmes nerveux à travers la chrpente du corps, san pitié sous des raisons : Membre de l'Union des Populations du Kamerun "UPC". L'une de pluie de coups tombe en cadence sur les patriotes du fait, ce peuple a revendiqué son Droit légitime aspiration. Nous demandons la libération des Kamerunais victimes, détenus dans cellule colonialiste depuis la défaite de mai 1955 au Territoire du Kamerun, d'où la lumière journalier ne leur serait que 10 minutes ainsi les arrêtés dernièrement en date du 30 septembre; plus de certaines des patriotes donc le couchage au sol cimenté et pour boisson une eau salée, le bain impossible. Partant qu'à ailleurs d'où souffrent les patriotes Kamerunais tant à l'extérieur qu'à l'intérieur." (pétition No 7)

9. "Dans la nuit du 29 juin dernier, au village de n'Lohé dans une nuit tombante, un coup déchirait les portes, brisait les domicile des patriotes, qui malmenait tous nui dans la Gendarmerie de N'Kongsamba région du Moungo sans aucune préjudice d'avance, quelques heures après, voilà les courents électricités qui déchiraient leur chair sans pitié, sous des raisons : membre de l'Union des populations du Kamerun (UPC). L'une des pluie de coups tombe en cadence sur les patriotes du fait que ces peuples a révendiqué son droits légitime aspiration... Nous demandons la libération des Kamerunais victimes détenus dans la cellule colonialiste, depuis la défaite de mai 1955 au territoire du Kamerun; d'ou la lumière journalière ne leur serait que 10 minutes par jour, couchage au sol cimenté, boison d'eau salée devint impossible." (pétition No 8)

10. "Dans la nuit du 29 juin dernier, au village de Nlohé dans une nuit tombante, le coup décheat ma porte brisée, que j'eusse amené sans qu'ucum un calecon à la gendarmerie de Nkongsemba et eusse enfermé sans aucun préjudice d'avance; quelques jours après voilà les courants électricités que déchirés ma chairs sur de quoi étant membre de l'Union des populations du Cameroun (UPC). Une pluie de coup tombe encadance sur moi pendant de moment à l'autre pour la cause nationale. Mais moi et mes patriotes restent décisifs pour la lutte de l'unification et l'indépendance impendance immédiate du kamerun. Je fus libérer le 25 Août 1958 en laissant 159 patriotes dans la cellule de Nkongsemba région du Mungo d'où la lumière journalière ne sera que 10 par jour, couché sur le sol cimenté et boirés l'eau salé. Lavage nous était impossible partant de là qu'ailleurs d'où souffrent les patriotes Kamerunais tant à l'extérieur que l'intérieur." (pétition no 25)

4. Région du Nyong-et-Savanna

1. "entendu et considérant qu'à Yaoundé au cours du Juillet dernier le premier Ministre Colon André Marie Mbiba avaient le feu sur les patriotes ou quartiers Moko et comme bilan 3 tués et plusieurs blessés entendu." (pétition no 6)

2. "le/8/1958 les colonialistes français on commencé à vider les lacs à Yaoundée il y avait 4 lacs vider donc sortir 51 x cadavres voullément tuer." (pétition no 27)

5. Région de la Sanaga-Maritime

a) Boumnyebel - Ruben Um Nyobe

1. "Nous vous faisons état de la catastrophique mort de Ruben Um Nyobe secrétaire général de l'U.P.C., mort qui endeuille le pays. Les forces d'occupations françaises qui depuis 1955 patogent le pays et y sèment insécurité ont abouti à assassiné notre Unique fils, le seul Parlementaire de notre pays. Comment et pour qu'elles raisons motiver la mort d'un pareil homme politique? Alors que Ben Bella a été emprisonné ici au Kamerun, le gouvernement français dans le cadre de sa politique coloniale résumée dans la déclaration de Roland Pré, en 1955 et confirmée par le drame qui nous sinistre aujourd'hui s'est plu à tuer notre Ame de la résistance nationale. Demandons l'envoi d'une mission d'enquête

qui découvrira les circonstances de la mort de notre Unique Fils dont la dépouille n'a même pas été admirée par le peuple et dont la mort provoquera incontestablement une grave tension dans le pays." (pétition no 36)

2. "Nous vous alertons que le gouvernement français avec ses canons, ses mitrailleuses, avec ses hordes qui sinistrent le pays a assassiné notre héros de la libération nationale Ruben Um Nyobe. ... Nous femmes Kamerunaises que le peuple ne peut rester passif devant l'assassinat qui ankylose le pays. Insistons sur l'envoi au préalable d'une mission d'enquête qui doit informer l'O.N.U. sur la catastrophique situation, qu'a créée le gouvernement français par notamment la mort de notre Unique fils dont la dépouille traînée à travers rues et champs a subi de véritables séquestrations avant d'être inhumée." (pétition no 37)

3. "Il est certes que vous êtes au courant de la plus grande catastrophe nouvelle qui survient au Kameroun, la mort d'un vaillant Parlementaire Kamerunais. Mr. Ruben Um Nyobe, Secrétaire Général de l'U.P.C. qui s'est rendu de plus souvent à l'O.N.U. jusqu'en 1954 où le gouvernement Français l'avait interrompu par de Terribles poursuites et des mandats d'arrêts internationaux. ... Vous savez, selon vos règlements et lois, qu'aucun dirigeant ou parlementaire d'un Pays n'a été et ne sera pas tué à une pareille circonstance si ce n'est que le nôtre, Parce que nous, des Brébis sans Berger." (pétition no 38)

4. "Vous avez certes appris la sinistre mort de Ruben Um Nyobe Secrétaire Général de l'U.P.C. Depuis 1955, le Gouvernement français par son homme de sang Roland Pré a déclenché une guerre sans merci dans l'unique but de noyer dans un bain de sang les revendications nationales du peuple Kamerunais. C'est au long de cette guerre que les hordes françaises qui patogent le pays ont assassiné Ruben Um Nyobé; le peuple Kamerunais qui voyait en cet homme le héros de l'Indépendance nationale a été plongé dans le deuil et sous un silence forcé par les menaces colonialistes.

"Le Kamerun, étant un pays sous tutelle, lance un vibrant appel d'abord au Conseil de Sécurité qui doit être immédiatement saisi de ce drame qui paralyse le peuple Kamerunais. Alors que Pen Bella a été emprisonné non tué, que Bourguiba et Mahomed V ont été déportés et qu'enfin tout dernièrement le prélat chypriote Monseigneur Makarios revient de l'exil, au Kamerun, le gouvernement français a vu

9. "Femmes Kamerunaises protestent énergiquement contre politique sanglante menée par Gouvernement français au Kamerun - exprimons indignation contre assassinat de Ruben Um Nyobé Secrétaire général Union des Populations camerounaises par troupes françaises." (pétition no 45)

10. "Les journaux citant une dépêche de l'A.F.P. viennent de nous annoncer que Ruben Um Nyobe, Secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) a été tué ainsi que trois de ses compagnons par les patrouilles françaises. La figure du grand Héros Kamerunais vous est trop connue pour que je m'y attarde. Sachez tout simplement que pour le peuple Kamerunais unanime Um Nyobe est le grand patriote qui a consacré toute sa brève existence à la noble cause de sa patrie : le Kamerun. Um a montré au peuple Kamerunais par ses actes et par ses paroles que le colonialisme n'était ni éternel, ni invincible. Um a combattu énergiquement la résignation à laquelle nous avait habitué la propagande colonialiste. Um a prêché l'amour de la liberté, l'amour du Kamerun, l'amour de l'Afrique. C'est là son Unique et seul crime ! Jamais les colonialistes ne pouvaient lui pardonner d'avoir porté au plus haut degré la conscience nationale Kamerunaise ! ... Aujourd'hui la mort du grand Héros Kamerunais vient rappeler brutalement au monde qu'il existe un problème Kamerunais que l'O.N.U. doit au plus vite résoudre. En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général, de bien vouloir porter à la connaissance de l'opinion internationale l'émotion du peuple Kamerunais ainsi que sa juste indignation eu égard ce meurtre odieux." (pétition no 46)

11. "Condamnons genocide colonial France au Cameroun apprenons assassinat Um Nyobe premier leader Cameroun par armées françaises." (pétition no 47)

12. "Objet : Demande d'une Commission d'Enquête sur la mort de Ruben Um Nyobé, par le Conseil de Sécurité, et sur l'ensemble du Territoire du Kamerun. Le Comité Central de Koumassi réuni en assemblée générale extraordinaire pour étude de la situation actuelle et notamment de l'atattage de notre honorable Fils : Ruben Um Nyobe par la patrouille des troupes françaises stationnées dans le Kamerun, déclarations faites à la Presse pro-gouvernementale, "Dite Presse du Cameroun", du 15 et 16 Septembre 1958....

"Considérant qu'il est étonnant pour nous de voir qu'on abatte un Homme politique reconnu par presque tout le Monde entier sans aucun jugement, et encore dans la brousse,

"Considérant qu'il va sans dire que depuis environ quatre années, nous avons demandé à l'O.N.U., par lettres et pétitions même par pétitionnaires, une Mission ou Commission d'Enquête pour le Kamerun afin de consulter sur place les faits des événements et d'en établir les responsabilités sur le drame kamerunais que vous avez tant minimisé en vous rangeant du côté français selon ses déclarations mensongères, et Messieurs nous voici à un point où le Kamerun perd son Fils le Estimé des siens, mais toujours à cause de l'inertie de l'ONU.

"Messieurs, sans trop allonger, nous voici donc devant un fait accompli : l'Assassinat d'un Homme Politique comme UM dans la brousse par une simple patrouille et sans sommation aucune. Nous avons qu'on vous en parlera de sommation de la part des troupes en patrouille, mais ce qui n'est pas réelle, car le gouvernement s'est opposé à toute interviem des dirigeants des presses locales après l'armée qui avait tué ce Héros Kamerunais. Voyez Messieurs que Um a été abattu par les troupes françaises à Boumyebel son village natal, tandis que même des habitants de ce village et des villages voisins de cette contrée n'ont pas eu des meilleurs connaissances ou détails, et il faut penser combien tout le pays reste ignorant des faits de cette catastrophe qui endeuille le pays en entier.

"Lançons encore et pour une dernière fois un Vibrant et Angoissant Appel aux Nations Unies, à les Pays du monde libre d'Intervenir auprès de la France de cet affreux Crime (lébattage de Ruben Um Nyobe) et pour cesser le fascisme que ce gouvernement a ouvert au Kamerun;

"Demandons une Commission d'Enquête du Conseil de Sécurité pour le Kamerun afin de statuer sur la Mort soudaine de Um dans de telles circonstances en s'y rendant sur les lieux si possible, et enquêter par ailleurs de toutes les atrocités dont nous sommes victimes." (pétition no 48)

13. "Le gouvernement français a fait dans sa presse publier la tuerie du grand Kamerunais Um Nyobé, le Secrétaire général de l'U.P.C. Nous écoliers

nous avons enregistré avec indignation l'annonce par la presse colonialiste cette mort et la mort de Mahi Matip président de la jeunesse démocratique du Camerun (J.D.C)." (pétition no 49)

14. "Par Radio colonialiste du dimanche soir le 14 Septembre et à travers leurs presses (Presse du Kamerun), No 2514 et No 2517 respectivement des 15, 16 et 18 septembre 1958 - l'administration française au Kamerun annonce avec grand tapage et une publicité sans égale, que Ruben Um Nyobe, Secrétaire Général de l'Union des Populations du Cameroun est abattu par une patrouille des "forces de l'ordre du gouvernement français, le samedi 13 Septembre 1958 aux environs de son village natal à Boumnyebel-Eséka... et que pense donc le Conseil de sécurité de cette mort inattendue et cruelle d'Um Nyobé Ruben ?" (pétition no 50)

15. "La Presse du Cameroun No. 2514 du 16 courant publie en grosse caractère que Ruben Um Nyobé a été abattu Samedi par une patrouille" ce journal a-t-il déclaré: Samedi 13, une patrouille des forces de l'ordre a ouvert le Feu sur un groupe de rebelles dans la région du Boumnybel. Au cours de la rencontre, ~~xxx~~ cinq rebelles ont trouvé la mort, parmi lesquels Ruben Um Nyobé secrétaire général de l'UPC et Yenback Pierre chef de section administrative et liaison de l'upc Après quelques jours, ces journal est très recherché par les mêmes colonialistes." (pétition no 51)

b) Eséka

"De la prison d'Eséka, nous sommes informés que nos frères détenus politique sont au nombre de 480 têtes et souffrent perpétuellement. Le compatriote Kameni Anatole arbitrairement arrêté à Douala et transféré à Eséka a été condamné à 15 mois de prison pour reorganisation du mouvement dissous disent-ils." (pétition no 51)

6. Région du Wouri

"Région Wouri: Nous ne pouvons que citer ce peu d'exemple sur la condamnation et situation dans Wouri (Douala) Notre brave Dzèkam Chretien detenu politique condamné arbitrairement à 7 ans et demi de prison ferme, 10 ans de perte de droits civiques, 5 ans d'interdiction de sejour et 20.000 francs d'amende, Defo Sebastien Quatre ans de prison et 5 ans d'interdiction de sejour, Ekwala Robert et Kazù Isaac

tois ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour et Sosso de Yabassi 20 ans de travaux forcés et 5 ans d'interdiction de séjour. Ceux-ci ont fait le pourvoi en cassation alors qu'ils ne bénéficient pas encore. Malgré l'intervention du Maître Pierre Kaldor de Paris, les juges coloniaux ont maintenu telle qu'ils ont désiré. Le nombre de détenus politiques à Douala actuellement est de 110. Des rafles se font journalièrement dans des quartiers à Douala comme ailleurs. Après le procès de N'Kongsamba, le Maître Kaldor a été l'objet de l'expulsion et ce n'est par force qu'il a visité les prisons de N'Kongsamba, Douala Eséka et Yaoundé. Il devait aller dans toutes les prisons de la zone orientale, mais l'administration française l'avait arrêté et l'a expulsé le 16 août. Les Sieurs Torre-Ahidjo-Soppoliste sont dans l'impasse pour la question Kamerunaise. Nous ne connaissons s'ils en sortiront si nous n'aurons pas l'amnistie pleine et inconditionnelle." (pétition no 51)

7. Divers

1. "Je suis ici pour dire que la guerre Française ne pas laisser aucun point de sactivité au pays que je compte plus des 8 patriotes tués de Bamileke à Mungo, dont Nzigaing est victime." (pétition no 1)

2. "Considérant que les Camps de tortures dits concentration, des postes dits d'approvisionnement ont été créés en bon nombre dans la région et même dans presque le Territoire du Camerun sous domination française.

"Considérant que le gouvernement français avec ses hommes de la rue de Yaoundé les soi disant "Première Ministre" emploient les Cours d'eau pour cimetières aux détenus politiques tels le fleuve Noun, la rivière de NKam etc.

"Considérant que le gouvernement français lui-même dans son rapport 57 au Conseil de Tutelle déclare que le chiffre officiel de la population est de 3.269.559 H contre 3.500.000 Habitants dans les années passées soit au total de 230.000 habitants tués en l'espace de 25 Mai 1955 à la période qui Commence les assises de 12ème session de l'assemblée générale de l'O.N.U." (pétition no 35)

3. "Dès le début du mois de septembre 1958, dans la subdivision de Mbouda arrestation de patriotes et les soumettent à la corvée à Babadjou près de frontière illégale." (pétition no 52)

4. "Depuis le premier Sept. 1958, l'administrateur chef de sub. Mbouda infliger sur le peuple autres mesures de respressions; à l'heure actuelle c'est le travail forcé qui se manifeste en village Babadjou sur la conduite de M. le commissaire de police du nom Fadel résidant à Babadjou." (pétition no 53)

8. La description des faits qui précède - cités pour la plupart à titre d'exemples précis de la situation tendue dont se plaignent les pétitionnaires - est suivie d'observations d'un caractère plus général sur l'avenir politique du Territoire. Tous ces pétitionnaires réclament l'unification et la proclamation de l'indépendance du Cameroun à la treizième session de l'Assemblée générale; l'envoi d'une Mission de visite accompagnée d'une force de police internationale; l'organisation d'un référendum populaire sous l'égide des Nations Unies, qui devra être précédé de la libération de tous les détenus politiques, du retour des déportés et des dirigeants nationalistes, du plein respect des libertés de la presse et de la ~~par~~ parole, de l'abrogation des décrets de dissolution des trois mouvements UPC, JDC et UDEFEC, de la promulgation d'une amnistie générale et inconditionnelle, et du retrait des troupes stationnées dans le Territoire. Bon nombre de ces pétitionnaires s'appuient dans leurs revendications sur les textes de la Charte, des Accords de tutelle, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale. Plusieurs d'entre eux s'étonnent du silence prolongé de l'organisation internationale en face des milliers de pétitions qui lui ont été adressées depuis mai 1955. D'autres réclament la dissolution de la présente Assemblée législative et s'opposent à toute tentative d'intégration. Quelques-uns demandent que le statut de "réfugié international" soit accordé aux Camerounais qui ont cherché asile en zone britannique. Plusieurs, enfin, mandatent les représentants de l'UPC et de l'UDEFEC comme seuls interlocuteurs valables devant l'Assemblée générale.

<u>Numéro de la pétition</u>	<u>Pétitionnaire</u>	<u>Date de la pétition</u>	<u>Lieu d'expédition de la pétition</u>
1.	M. Joseph Dombon, Membre du Comité de base de UN Kamerun à Kante I, Loum-Chantiers	14.9.58	Tombel
2.	M. Philippe Kamgang, Membre du Comité de base de UN Kamerun à Kante I, Loum-Chantiers	14.9.58	Tombel
3.	Mme Agathe Sikam, Présidente du Comité régional de UN Kamerun, à Loum-Chantiers	11.8.58	Tombel
4.	M. Joseph Fandam, Membre du Comité de base de UN Kamerun à Kante I, Loum-Chantiers	14.9.58	Tombel
5.	M. Nkuitse Yimngang, Membre de l'Association mutuelle bahamaise	12.9.58	Tombel
6.	M. Ndeh Ntumazah, Président de UN Kamerun, Section de base de Bassé Bamougoum	24.9.58	Kumba
7.	M. André Kamngain, Membre de la Section de base de UN Kamerun, Baham	2.10.58	Tombel
8.	Mme Jeanne Kemini, Membre de la Section de base de UN Kamerun, Ngogwa	24.9.58	Tombel
9.	M. Kouakam	3.10.58 (câble)	Kumba
10.	M. Wambo	4.10.58 (câble)	Kumba
11.	M. Michel Ngakan, Membre de la Section de base de UN Kamerun à Bamalek-Banssoa	15.9.58	Tombel
12.	M. Antoine Nguen, Membre du Comité de base de UN Kamerun à Bakossa I	14.9.58	Tombel
13.	Mme Marthe Kahe, Membre du Comité de UN Kamerun à Barombé	31.8.58	Kumba
14.	Mme Rozaline Tchuenkam, Membre de la Section de base de UN Kamerun à Baham	9.9.58	Kumba
15.	M. Anatore Coka, Membre du Comité central de UN Kamerun à Batié	19.9.58	Kumba
16.	M. Mba Fonkoudou, Comité de base de UN Kamerun à Bafoussam, Badrandam I	3.9.58	Bamenda

<u>Numéro de la pétition</u>	<u>Pétitionnaire</u>	<u>Date de la pétition</u>	<u>Lieu d'expé- dition de la pétition</u>
17.	M. Tchatche, Membre du Comité central de UN Kamerun à Bagam	9.9.58	Kumba
18.	Mme Deka, Présidente du Comité des femmes Baminjou, UN Kamerun	non datée	Kumba
19.	Mme Madeleine Geulobheu, Présidente du Comité de base de UN Kamerun, Nkongsamba	18.9.58	Kumba
20.	M. Elias Taleng, Membre du Comité de base de UN Kamerun, Badeng-Bafoussam	12.9.58	Bamenda
21.	Mme Françoise Kingni, Membre du Comité de base de UN Kamerun, Gangam	20.9.58	Kumba
22.	M. Jean Kamgo, Membre du Comité de base de UN Kamerun, Basoa, Dschang	20.9.58	Kumba
23.	M. David Nchinder, commerçant, Quartier Hausa, Mbounda	1.9.58	Kumba
24.	M. Mokoum, Membre du Comité de UN Kamerun à Matem I	19.9.58	Tombel
25.	M. Maffe, Membre du Comité de UN Kamerun à Matem I	19.9.58	Tombel
26.	M. Gaston Moukan, Membre du Comité de base de UN Kamerun, Bakovin	29.8.58	Kumba
27.	M. Flaubert Jérôme Ngagu, Président du Secrétariat national de UN Kamerun à Bafang	25.8.58	Kumba
28.	M. Michel Takou, Président du Comité de base de UN Kamerun, Kingué Paul Bayon, Fomessa I, Bafang	1.9.58	Kumba
29.	M. Ngoko Zengue Ngoodefoie, Membre du Comité de base de UN Kamerun à Nkamnah, Bangwa	31.8.58	Tombel
30.	M. Moïse Non, Membre du Comité de base de UN Kamerun, Nkamnah	non datée	Tombel
31.	M. Jean Ngamna, Membre de la Section de base de UN Kamerun à Ngolsi	1.10.58	Tombel

<u>Numéro de la pétition</u>	<u>Pétitionnaire</u>	<u>Date de la pétition</u>	<u>Lieu d'expédition de la pétition</u>
32.	M. Nsonkamté Oumbe-Njokou, Membre du Comité de base de UN Kamerun, Mbamboum	30.9.58	Tombel
33.	M. Fosso Abraham, Secrétaire du Comité central de UN Kamerun, Tombel II	non datée	Tombel
34.	Mme Emilia Tabeet, veuve demeurant à Bangangté	29.9.58	Kumba
35.	M. Jean Mboukouam, notable à Bangangté	29.9.58	Kumba
36.	Mme Emilienne Titti, Présidente des Femmes kamerunaises, Section d'Edéa	20.9.58	Paris
37.	Mme Marie Ngo-Nginjel, Présidente des Femmes kamerunaises, Section d'Eséka	20.9.58	Paris
38.	Mme Julienne Ngo Ndoumbong, Femmes kamerunaises, Section d'Eséka	20.9.58	Paris
39.	Mme Esther Ngo Diyani, Bureau des Femmes kamerunaises, Section du Wouri	19.9.58	Paris
40.	Mme Jacqueline Ngo-Jôm, Présidente des Femmes kamerunaises, Section d'Edéa	20.9.58	Paris
41.	Mme Ngo Luluga, Femmes kamerunaises, Section du Wouri	20.9.58	Paris
42.	Mme Jacqueline Ngo Nguéha, Femmes kamerunaises, Section du Wouri	19.9.58	Paris
43.	Mme Madeleine Ngo Mandeng, Femmes kamerunaises, Section d'Eséka	19.9.58	Paris
44.	Mme Ngo Ngné, Femmes kamerunaises, Section d'Edéa	18.9.58	Paris
45.	Mme Marthe Ouandié, Bureau de l'UDEFEC, Berlin	18.9.58 (câble)	Berlin
46.	M. G. Ndongo Diyé, Hôpital Hedi Chaker, Sfax, Tunisie	22.9.58	Tunisie
47.	M. Benjamin Matip, Conférence internationale des écrivains d'Asie-Afrique	26.9.58 (câble)	Tachkent, URSS

<u>Numéro de la pétition</u>	<u>Pétitionnaire</u>	<u>Date de la pétition</u>	<u>Lieu d'expé- dition de la pétition</u>
48.	M. Paul Mabe, Président, Comité central de l'UPC à Koumassi, New-Bell, Douala	26.9.58	Paris
49.	M. Jean Ndip, écolier demeurant à Balensap	15.9.58	Kumba
50.	M. Abdel Yhamid Salem, Comité national de liaison et d'information de l'UPC, 2ème Division Zone/TWK, Secteur de Mawola	16.9.58	Kumba
51.	M. Jermain Kamgain, planteur à Bouba Centre	27.9.58	Tombel
52.	M. John Marc Tchoffo, Président du Comité central de UN Kamerun à Mégong, Section régionale de Matazem	30.10.58 (?)	Bamenda
53.	M. Fossang Kemgue, Président du Comité de base de UN Kamerun à Mégnia, Section régionale de Matazem	non datée	Bamenda
